

Actions renforcées étendues à l'ensemble de la région Bretagne	Prescriptions relatives aux zones humides	Les zones humides sont répertoriés sur le plan d'épandage et préservées
	Prescriptions relatives au retournement des prairies de plus de trois ans	Respect de la réglementation en cas de retournement de prairie
	Déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées	Déclaration annuelles des flux d'azote
Autre mesure utile prise en application	Respect des distances d'épandage des fertilisants azotés organiques et minéraux dans les zones à risques	Réalisation d'un plan d'épandage conforme
	Renforcement de la protection des berges de cours d'eau	Bandes enherbées de 10 m
	Prescription visant à réduire les situations de sur-pâturage	Respect des JPP
Délimitation des zones d'actions renforcées		Exploitation en ZAR
Renforcements des mesures du programme d'actions national (PAN)	Renforcements des exigences relatives à la mise en place et au maintien d'une couverture végétale le long de certains cours d'eau	Bandes enherbées de 10 m
Actions renforcées	Limitation du solde du bilan azoté calculé à l'échelle de l'exploitation. BGA<50 si exploitation hors bassin 10A BGA<25 si exploitation en bassin 10A	Exploitation en bassin 10A1 GAEC ARMOR : -53.2 BGA/HA Exploitation en agriculture biologique
	Obligation de traiter ou d'exporter l'azote issu des animaux d'élevages situés dans les communes antérieurement en ZES	Exploitation en Ex-ZES. La production N>20 000. Pas d'obligation car gestion sur terre en propre.
	Dispositions particulières dans les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages	Non concerné
Mise en place d'un dispositif de surveillance annuelle de l'azote		Déclaration annuelle des flux d'azote

épandu		
Suivi et évaluation du programme d'actions régional		Non concerné

Conclusion : Le projet du GAEC ARMOR est compatible avec le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (2 Aout 2018)

**PJ N°13 EVALUATION DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES ZONES
NATURA 2000**

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation et de préserver ainsi la biodiversité.

La base réglementaire du réseau Natura 2000 est constituée à partir de deux textes de l'Union Européenne, la directive « Oiseaux » du 6 avril 1979 et La directive « Habitats » du 21 mai 1992.

Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le code de l'Environnement précise le cadre de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art. L. 414.1 à L. 414.7).

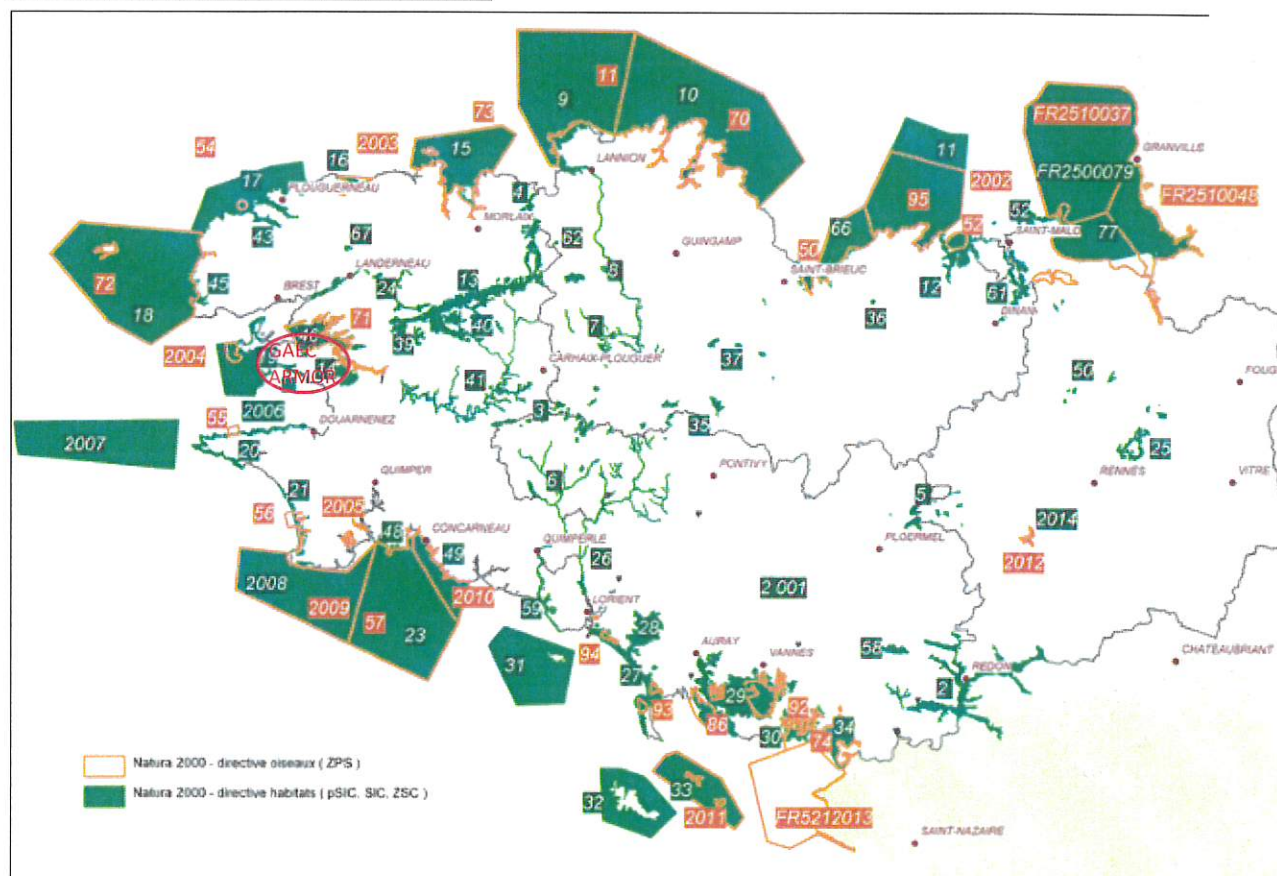
Les procédures de désignation s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée par le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN).

La concertation est réalisée dans le cadre du Comité de Pilotage (COFIL) qui valide les documents d'objectifs et met en place les solutions et mesures concrètes de gestion (DOCOB) en prenant en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, écologique, économique, culturel ou sociales.

Au sein du réseau Natura 2000 la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature d'un contrat de gestion et de la charte Natura 2000.

- [Situation du projet et du plan d'épandage \(PI 13-1\)](#)

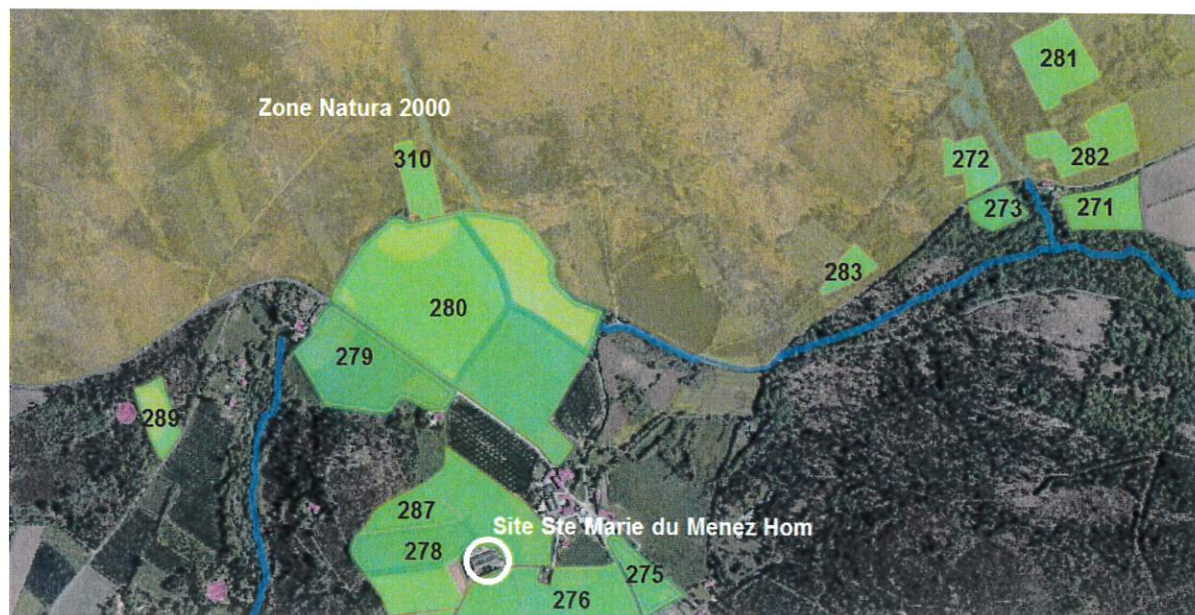
Situation du projet et du plan épandage



Il y a 3 zones Natura 2000 sur le secteur de l'étude. Il s'agit du site Natura 2000 FR 5300014 Le Complexe du Menez Hom, FR 5300019 Presqu'île de Crozon, FR 5300046 La Rade de Brest, Estuaire de L'Aulne.

Description : FR5300014 COMPLEXE DU MENEZ HOM

Les communes concernées sont : Argol, Dinéault, Plomodiern, St Nic, Trégarvan



Vue aérienne sans échelle

Le site de Ste Marie du Menez Hom à Plomodiern se trouve à 661 m de la zone Natura 2000 « Complexe du Menez Hom », le site de la Forêt à Landevennec se trouve à plus de 3 Km de la zone.

Les ilots du plan d'épandage situés dans la zone Natura 2000 sont les suivants : n° 310, 272, 281, 282, 283.

Les ilots jouxtant la zone Natura 2000 sont les suivants : 271, 273, 279, 280.

L'ilot situé à moins de 500 m de la zone Natura 2000 est le suivant : 287, 278, 289.

Caractéristique du site :

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	72 %
Forêt de résineux	16 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
Forêts caducifoliées	3 %
Autres terres arables	2 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

Qualité et importance

Vaste complexe de landes sèches sur affleurement rocheux siliceux, landes humides tourbeuses, tourbières de pente, d'intérêt patrimonial majeur (Lande du Menez Hom) abritant un nombre important d'espèces à forte valeur patrimoniale (Sphaigne de la Pylaie, hyménophylles, Lycopode des tourbières, Busard cendré nicheur, Fauvette pitchou, Escargot de Quimper).

Vulnérabilité

Des défrichements de landes (y compris landes tourbeuses) pour la maïsiculture, des destructions de talwegs à Narthécie pour la réalisation ou l'entretien de captages d'eau communaux et des plantations de résineux précédées de drainages/labours profonds sont toujours d'actualité.

Incidence possible sur les zones Natura 2000 :

Lié à la destruction des habitats et des espèces d'intérêt communautaire :

Les habitats répertoriés sont ceux à proximités des terres du plan épandage, situés dans un périmètre qu'il nous a semblé opportun de limiter à 3 kilomètres.

FR 5300014 : COMPLEXE DU MENEZ HOM					
Habitat d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluation des incidences
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (0.28 ha)	Englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques héliophiles à Littorelle et Isoètes des plaines occidentales françaises ; tous peuplent préférentiellement les rives convenablement atterries des lacs, mares et étangs. Ils peuvent entrer en			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (0.01 ha)	englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources)	pratiques d'entretien de la ripisylve et de restauration de l'écoulement, pour les zones amont, et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydroélectricité dans les zones médianes et aval.	La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant. Les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (59.06 ha)	Il s'agit de landes humides atlantiques sous forte influence océanique, caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère à quatre angles (Erica tetralix) et de la Bruyère ciliée (Erica ciliaris). Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. Des Sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides, mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	La conservation de cet habitat consiste en : -la préservation des landes maintenues dans un bon Etat de conservation (landes basses humides) en proscrivant toute modification du milieu ; -la restauration des landes dégradées (fort développement de la Callune, Calluna vulgaris , de la Molinie, Molinia caerulea , des arbustes), par des travaux de débroussaillage, éventuellement d'abattage sur les landes	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

	des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.		boisées et, le cas échéant, des travaux de restauration hydrique sur les sites drainés. Dans cette phase de restauration, le pâturage peut être conseillé ; -l'entretien des landes par la fauche.		
Landes sèches européenne (987.65 ha)	Ensemble des landes fraîches à sèches développées sur sols siliceux sous climats atlantiques à subatlantiques depuis l'étage planitiaire jusqu'à l'étage montagnard.	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	trois types de pratiques : - le pâturage extensif (d'ovins ou bovins) qui, bien que ces landes n'aient qu'un intérêt fourrager limité, permet un entretien régulier - une fauche ou un gyrobroyage tous les dix ans qui, avec exportation des produits, permettent de régénérer la formation ; -l'étrépage et l'écobuage qui permettent également de rajeunir ces landes. Mais ce sont des pratiques coûteuses et plus radicales qui ne doivent être menées que rarement lorsque la lande a vieilli et est envahie de ligneux. En zones littorales et pour les landes de grande diversité biologique (Bruyères et Myrtille), il est recommandé de ne pas intervenir hormis pour lutter contre la colonisation par les fourrés et le Pin maritime (Pinus pinaster) et contre les	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

			risques d'incendies. La gestion de la Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) est problématique dans la plupart des landes sèches. La maîtrise de son extension nécessite une attention particulière et des techniques adaptées localement		
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (0.56 ha)	L'habitat auquel le <i>Nardus raide</i> (<i>Nardus stricta</i>) est assez souvent associé, correspond grosso modo aux altitudes inférieures, aux pelouses oligotrophes acidiphiles à acidiclinales, sèches à mésophiles, des étages planitiaire à montagnard	Attention aux brûlages	L'enjeu principal est de maîtriser le développement du <i>Nardus raide</i> par une alternance entre périodes de pâturage serré en parc pour forcer les animaux à brouter le <i>Nardus raide</i> , mais aussi pour favoriser la restitution de matière organique au sol, et de périodes de pâturage extensif d'entretien. Les fauches permettent de gérer les refus et le développement de la Fougère aigle ou de l'Ajonc d'Europe. En revanche, éviter les brûlages qui favorisent le développement de la Molinie.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (2.06 ha)	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) Deux pôles majeurs de prés humides maigres peuvent être distingués en fonction des conditions édaphiques : d'une part, les prés humides sur sols basiques (<i>Molinion caeruleae</i>), d'autre	L'expression de ces deux espèces sociales, <i>Molinia bleuâtre</i> et <i>Juncus acutiflorus</i> , se fait généralement au détriment de la diversité des communautés prairiales et reflète fréquemment des modifications du régime hydrique ou du régime trophique annonçant la dégradation de l'habitat.	La gestion des moliniaies et le respect de leur diversité floristique passent avant tout par le maintien du niveau humide des sols, par des fauches tardives avec exportation et par un pâturage extensif d'été	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

	part, les prés humides sur sols acides (alliance du <i>Juncion acutiflori</i>)		lorsque les sols sont ressuyés.		
Tourbières hautes actives (30.29 ha)	regroupe une grande diversité de formations végétales, toutes liées aux tourbières acidiphiles,	drainage, de l'enrésinement, de l'exploitation industrielle de tourbe, du creusement de plans d'eau, parfois du surpâturage ou de son abandon	attention particulière à la grande sensibilité de ces végétations, à celle des buttes de Sphaignes notamment	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (0.63 ha)	Cet habitat correspond aux stades pionniers des groupements des tourbières et landes humides, établis sur tourbe ou sables humides organiques	cet habitat souffre en premier lieu de la destruction directe dont ces milieux sont victimes. Mais leur abandon, conduisant le plus souvent à une fermeture du milieu avec la disparition des communautés pionnières, constitue également une réelle menace	La gestion de cet habitat consiste en priorité à préserver les milieux les abritant en garantissant leur intégrité fonctionnelle notamment du point de vue de leur alimentation hydrique (cet habitat exigeant des conditions d'humidité permanente) puis à favoriser l'ouverture du milieu et le développement des communautés pionnières, notamment par la réalisation de décapages ou d'étrépages.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (0.58 ha)	Cet habitat regroupe les communautés se développant essentiellement dans les massifs montagneux élevés (Alpes, Corse, Massif central, Pyrénées et Vosges) ainsi que dans les régions montagneuses du Midi (massifs des Maures, de l'Estérel...), de l'étage thermoméditerranéen à l'étage nival sur les rochers et falaises siliceuses.	Peu de menaces reposent sur cet habitat, si ce n'est, ponctuellement l'exploitation de la roche ou la pratique de l'escalade dans des sites à forte valeur patrimoniale.	Du fait des fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat et rendant très lente (voire nulle) la dynamique de la végétation, et des faibles relations qui lient les activités humaines à cet habitat, la gestion consiste dans la majorité des cas en une non-intervention.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou	Les pelouses pionnières des dalles siliceuses réunies dans ce type d'habitat colonisent les affleurements naturels de roches à caractère		Ces pelouses pionnières, sans intérêt pastoral direct, s'insèrent dans des unités de gestion pastorale plus	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence

du Sedo albi-Veronicion dillenii (1.32 ha)	acide plus ou moins marqué, des régions de montagne aux étages montagnard et subalpin et des régions de collines continentales à atlantiques.		larges où le pâturage extensif permet de lutter contre l'enfrichement tout en limitant les effets du piétinement. Des débroussaillages peuvent être nécessaires régulièrement pour limiter le développement des ligneux.	Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	
Vieilles chênaies des îles Britanniques à Ilex et Blechnum (2,53 ha)	Vieilles chênaies	Abattage des arbres		Pas de construction de prévue dans le cadre du projet. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Tourbières boisées (50.76 ha)	peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (0,5 ha)	Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements	Travaux hydrauliques modifiant le régime des inondations et pouvant entraîner ou accélérer l'évolution vers une forêt à bois durs. Réalisation de plantations clonales de Peupliers.	Préserver le cours d'eau et sa dynamique (afin d'éviter une évolution accélérée vers les forêts à bois durs). Pertinence des aménagements lourds réalisés (enrochements, barrages, seuils...) et éviter les travaux (de drainage par exemple). Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure)	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-	Hêtraies installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides se rencontrant dans le domaine atlantique, avec une grande fréquence du Houx	aggravation possible de l'acidification engorgement de certains sols	éviter les transformations à l'intérieur d'un site Natura 2000	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du	Pas d'incidence

petraeae ou Illici-Fagenion) (0.5 ha)				plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	
---------------------------------------	--	--	--	------------------------------------------------	--

FR 5300014 : Complexe du Menez Hom					
Espèce d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluation des incidences
Loutre	La Loutre a une silhouette hydrodynamique avec une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées et sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale, surtout au niveau du cou. De petites taches blanchâtres sont présentes sur les lèvres et le cou permettant une identification des individus. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité.	La destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau, la contamination par les biocides, les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) et le dérangement (tourisme nautique et sports associés).	Non fragmentation des habitats, maintien des niveaux d'eau, la préservation de la qualité des eaux. Proscrire la destruction des zones humides qui lui sont propices (drainage et assèchement de marais,...), rectification et endiguement de cours d'eau, bétonnage de berges, pollution des eaux de surface... Modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle, protection des haies et des bordures de végétation naturelle; Aménagements de passages routiers.	L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés.	Pas d'incidence
Saumon atlantique	Corps fusiforme recouvert de petites écailles. 120-130 écailles le long de la ligne latérale, 11 à 15 (généralement 12-14) entre la nageoire adipeuse et la ligne latérale; Ecailles transversales : 22-26 / 18-23. 10 rayons branchus ou moins sur la nageoire anale; 20-22 branchospines cylindriques sur le premier arc branchial; 57-60 vertèbres. Les dents sont sur la partie supérieure du vomer uniquement, les dents situées dans	Aménagements des cours d'eau : construction de barrages pour la navigation et la production hydroélectrique (blocage de l'accès aux frayères, multiplication des obstacles); le taux de mortalité des jeunes saumons suite au passage dans les turbines peut atteindre 35%. Dégradation du milieu due aux activités humaines : frayère souillées par les pollutions, détruites par des extractions de granulats, asphyxiées par des débris de limons. Forte exploitation des stocks sur les aires marines d'engraissement (pêche commerciale).	Reconquête des frayères inaccessibles par suite de la création des barrages. Franchissement des obstacles (aménagements de passes à poissons). Amélioration de la qualité des cours d'eau. Restauration des frayères. Réglementation et surveillance de la pêche efficace. Interdiction de pêche sur l'axe Loire-Allier depuis 1994. Repeuplements	Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage. Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	Pas d'incidence

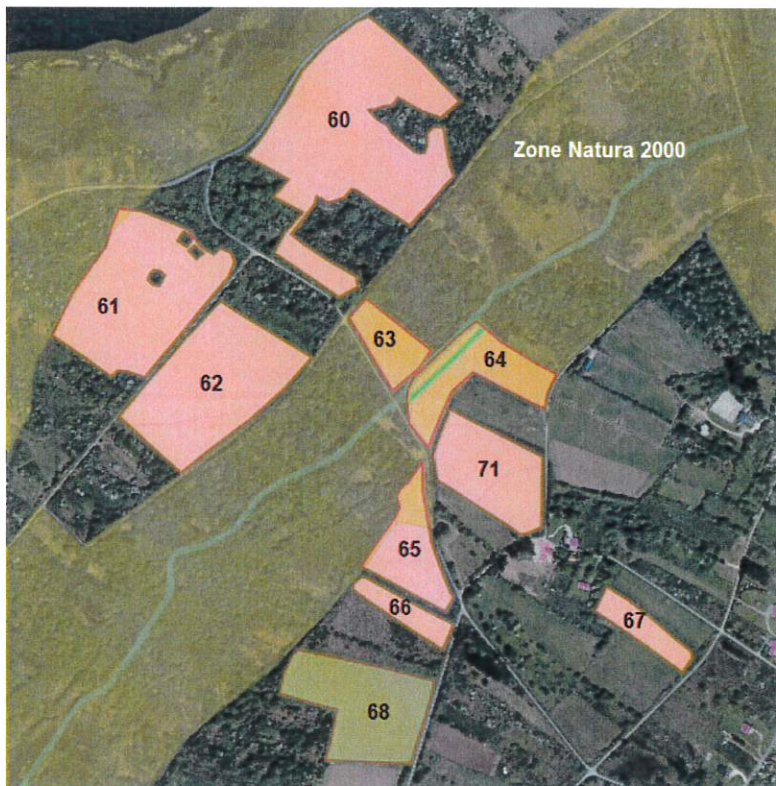
	l'axe du corps de lois disparaissent avec l'âge. Longueur maximale de 1,5 m pour un poids de 35 kg.	Blocage des migrations d' aux bouchons vaseux, phénomène naturel à l'origine, au niveau des estuaires, qui consiste en un apport et un brassage massif des sédiments collectés lors du cheminement fluvial et amplifié par les aménagements des estuaires (augmentation des quantités de matières en suspension)	par ensemencements et transport de géniteurs		
Chabot	Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g	L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant, aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau. La pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.	Réhabilitation du milieu (habitats, pollution), éviter la canalisation des cours d'eaux. Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau.	Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage. Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	Pas d'incidence
Escargot de Quimper	Corps doté de 4 tentacules. Coquille : 20-30 mm de diamètre, 10-12 mm de hauteur. Coquille planorbique, aplatie, concave en son milieu au-dessus et convexe en dessous. Spire formée de 5 à 6 tours s'élargissant rapidement ; le dernier, plus grand, plus convexe en dessous qu'en dessus ; suture profonde. Omphalique large et profond. Coquille très mince, translucide, brun jaunâtre pâle ; stries de croissance fines et irrégulières ; très nombreuses granulations, petites, arrondies et saillantes.	Même si l'Escargot de Quimper n'est globalement pas menacé, la disparition de certains petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat et son aire de répartition		L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les haies autour du bâtiment en projet seront conservées.	Pas d'incidence
Lucane Cerf-volant	Mâles et femelles très différents : la tête du mâle est élargie, plus large encore que le premier segment thoracique, et ses mandibules ont	Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France.	Il est difficile de proposer des actions de gestion pour cette espèce dont la biologie et la dynamique des populations sont	L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	Pas d'incidence

	<p>l'aspect des « bois de cerf », ce qui lui vaut son nom vernaculaire de « cerf-volant ». Ces mandibules démesurées lui servent à maintenir la femelle pendant l'accouplement, elles ne sont pas fonctionnelles pour l'alimentation. La femelle n'a que de toutes petites mandibules, et sa tête est de moitié moins large que le premier segment thoracique. Par réciproque avec son mâle, elle porte le nom de « biche »</p>		<p>encore peu connues. Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à son maintien dans les espaces agricoles</p>	<p>Les haies autour du bâtiment seront conservées.</p>	
<p>Sphaigne de Pylaie</p>	<p>mousse dont la couleur peut varier du vert clair au brun foncé. À l'instar des autres sphaignes, elle se développe sur des terrains où l'eau est omniprésente : landes humides, tourbières...</p>	/	<p>La protection de son habitat – tourbières et landes tourbeuses –</p>	<p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p> <p>Les prairies existantes seront conservées</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Trichomanès remarquable</p>	<p>C'est une espèce de fougère de la famille des Hyménophyllacées.</p> <p>Cette espèce est présente en Europe de climat océanique (dont France) ainsi qu'à Madagascar.</p> <p>Il s'agit d'une fougère terrestre, de milieux humides. En France, elle colonise volontiers les cavités naturelles ou les puits où règne une humidité constante.</p>	<p>Perturbations susceptibles de modifier les conditions de lumière, de température et d'humidité de ses stations. C'est généralement le cas des aménagements des torrents et des ruisseaux par captage des eaux, des déviations des lits des rivières, de l'abattage d'arbres. Modifications des conditions écologiques qui régnaient dans les puits. Elles résultent de la destruction, de la fermeture (par des planches, plaques de béton), du comblement (par des matériaux divers) de ces habitats artificiels. Toutes ces menaces interviennent sur la fragile forme feuillée. Le prothalle, d'une plus grande résistance, ne peut être, quant à lui, menacé que suite à une modification des conditions écologiques propres aux chaos rocheux ombragés, et à leur environnement immédiat (ouverture du couvert forestier...).</p>	<p>Eviter les aménagements des rivières, des cascades... de manière à toujours assurer une hygrométrie. Par ailleurs, une information des gestionnaires de forêts est nécessaire afin d'assurer le maintien d'un couvert végétal suffisant dans les différentes stations. Au niveau des puits: Information des propriétaires des puits. Eviter la fermeture voire le comblement des puits. Maintien de l'extraction d'eau des puits qui permet, grâce à l'écoulement d'eau sur les parois, d'arroser</p>	<p>Pas de puits ou de cavités naturelles sur le site</p>	<p>Pas d'incidence</p>

			périodiquement les frondes ; Pose de grilles sur les ouvertures des puits.		
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------	--	--

Description : FR5300019 LA PRESQU'ILE DE CROZON

Les communes concernées sont : Camaret, Crozon, Roscanvel, Telgruc Sur Mer.





Le site de Ste Marie du Menez Hom à Plomodiern et le site de la Forêt à Landevennec se trouve à plus de 3 Km de la zone Natura 2000 : La Presqu'île de Crozon.

Les ilots du plan d'épandage situés dans la zone Natura 2000 sont les suivants : n° 63, 64 et une partie du 65.

Les ilots jouxtant la zone natura 2000 sont les suivants : 51, 52, 54, 60, 61, 62, 66, 68, 71.

Les ilots situés à moins de 500 m de la zone Natura 2000 est le suivant : 53, 55, 56, 67, 69, 70.

Caractéristique du site

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	54 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	11 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	11 %
Dune, plages de sable, Machair	8 %
Autre terres arables	6 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Forêt de résineux	1 %

Qualité et importance

Ensemble exceptionnel en mosaïque de falaises, dunes, landes, tourbières et zones humides littorales présentant un intérêt phytocénotique, faunistique et paysager exceptionnel, à l'extrême ouest de la péninsule armoricaine.

Le sommet des falaises et certains secteurs arrière-littoraux regroupent à la fois des landes sèches et des landes humides à sphaignes (habitat prioritaire).

La coexistence de marais neutro-alcalins et de tourbières basses alcalines (étang de Kerloc'h), rare en Bretagne, contribue à l'originalité du site, les roselières à *Cladium mariscus* étant un habitat prioritaire.

Parmi les communautés de falaises (1230), à signaler l'*Armerio-Cochlearietum officinalis* Géhu et Géhu-Franck 1984, groupement halophile de fissures, situé souvent sous des rochers fréquentés par les oiseaux marins (émission de guano), à répartition limitée au nord-ouest des côtes atlantiques. Le *Spergulario-Limonietum dodartii* Géhu et al. 1984 (1230) est une communauté chasmo-halophile dont la répartition s'étend des côtes vendéennes à la pointe Saint-Mathieu (29). Le *Crithmo-Crambetum maritimae* (Géhu 1960) J.-M. et J. Géhu 1969 (végétation vivace du sommet des cordons de galets) abrite le Chou marin (protégé au niveau national) et constitue une phytocénose de grand intérêt patrimonial. A noter également le *Thymo-Helichrysetum stoechadis* Géhu et Siss. 1974, association endémique du littoral sud et ouest breton.

A noter également la lagune littorale à *Ruppia* et *Zostera noltii* à Kervian (Roscanvel), les pelouses dunaires fixées de Lostmarc'h et Pen Hat (plantes rares, zonations nettes), le complexe vase salée/dune de l'Aber (Crozon), ainsi que la grande richesse des fonds marins rocheux de la côte ouest et sud-ouest de la presqu'île.

A noter la présence de l'habitat pelouse à *Ophioglossum lusitanicum* et *Isoetes histrix* sur des superficies très restreintes, non cartographiables et très temporaires. Il se présente en mosaïque au sein de l'habitat pelouse de falaise littorale (1230).

La Loutre d'Europe fréquente notamment l'étang du Loc'h et ses dépendances ainsi que la frange littorale attenante.

La presqu'île accueille également des colonies d'oiseaux marins tels que le Fulmar boréal et le Crave à bec rouge et le Faucon pèlerin.

Enfin, la presqu'île accueille plusieurs espèces de chiroptères, dont le grand rhinolophe. L'église de Camaret abrite l'une des 16 principales colonies de reproduction de cette espèce en France.

Le périmètre du site comprend la batterie du Cap de la Chèvre, de la marine Nationale, qui est affectée au ministère de la défense et utilisée à des fins militaires.

Le classement de cette emprise ne devra pas remettre en cause les activités militaires et les projets de dépollution en cours ou à venir.

Vulnérabilité

Vulnérabilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site :

- disparition des échanges entre les lagunes littorales et le milieu marin ;
- la fréquentation des hauts de plage, des dunes, des landes littorales, des falaises et grottes littorales;
- disparition progressive de la végétation des bas-marais alcalins et de certaines landes par manque d'entretien (fauche et pâturage);
- fragilité des tourbières et leurs abords (zone tampon) ;
- dérangement du gîte à Grand Rhinolophe situé dans une ancienne batterie militaire au sud de Crozon (Beg ar Gador).

FR 5300019 : PRESQU'ILE DE CROZON

Habitat d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluatio n des incidences
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (574.99 ha)	zone de balancement des marées	apports croissants de matière organique sur le littoral	méthode du type indice blotique doit être mise en œuvre largement. Pour tous les projets concernant les aménagements conchylicoles, il est nécessaire de réaliser des études d'impact.	Non concerné pas de parcelles proches de la mer	Pas d'incidence
Lagunes côtières (0.79 ha)	Ces étendues côtières d'eau salée correspondent le long des côtes basses à des zones humides ou des marais côtiers (elles sont illustrées figure 2, page 42). Les échanges avec la mer se font soit par un étroit chenal que remonte la marée, soit, lorsque la lagune est fermée, par percolation sous un cordon de galets. Parfois, l'apport d'eau de mer ne se produit qu'aux grandes marées de vives-eaux et lors des tempêtes hivernales. Les apports d'eau douce sont très variables temporellement.	Depuis très longtemps, ces zones ont subi l'action de l'homme : urbanisation, développement d'activités touristiques. Leur assèchement a aussi permis de gagner des surfaces agricoles (pour la culture ou l'élevage). La fragmentation de l'habitat constitue une menace réelle. Les lagunes ont fait l'objet d'aménagements traditionnels liés aux propriétés spécifiques de ce type de milieu : extraction de sel, élevage en bassins aquacoles de poissons, d'huîtres, de crevettes... Si certaines de ces activités sont anciennes ou en renouvellement (saliculture), cet habitat souffre le plus souvent aujourd'hui de leur déprise. Celle-ci s'accompagne en effet d'un abandon progressif des pratiques qui autorisaient le bon renouvellement des eaux salées. Ces milieux, bien que naturellement eutrophes, souffrent aujourd'hui de crises dystrophiques de plus en plus fréquentes. Certains sites subissent des traitements de démoustication, étant donné que la présence des moustiques est liée au mode de gestion hydraulique..		Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Récifs (486.53 ha)	Au moins la moitié du littoral français correspond à des substrats durs, que ce soient les falaises, les	C'est l'habitat que l'homme est amené à nettoyer périodiquement après les échouages pétroliers accidentels, récurrents... Il		Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence

	<p>platiers rocheux ou les champs de blocs. Les caractéristiques géologiques déterminent l'existence et la structure des substrats solides, qu'ils soient durs et compacts (granites, basaltes), friables (schistes) ou tendres (calcaires), mais ne sont pas déterminantes dans la déclinaison des habitats.</p>	<p>est sous l'influence directe des écoulements polluants de toutes sortes. Cet habitat peut être, naturellement ou non, enrichi en nitrates. C'est le cas des falaises où nichent les oiseaux par exemple, le peuplement se restreint alors à une espèce d'algue verte : <i>Prasiola stipitata</i>. Dans le cas de constructions portuaires, cet habitat perd de son originalité (anfractuosités), il devient alors très monotone.</p>		<p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	
<p>Végétation annuelle des laissés de mer (0.37 ha)</p>	<p>L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations thérophytiques halonitrophiles des laissés de mer riches en matière organique azotée. Il se situe à la partie sommitale des estrans, sur substrat sableux à limono-argileux, plus rarement sur graviers ou cordons de galets, bien drainé et non engorgé d'eau.</p>	<p>Habitat toujours présent sur de faibles surfaces et ne présentant aucune extension spatiale possible. Il a connu une régression importante au cours des 30 dernières années sur les littoraux sableux. Par contre, on n'a pas constaté de régression pour la variante des substrats limono-sableux. Vulnérabilité sur sable vis-à-vis du piétinement du haut de plage lié à la fréquentation estivale, ainsi qu'à l'artificialisation et à la modification de la dynamique sédimentaire des littoraux par des enrochements, des épis, ou par des opérations de rechargement de plages. Impact sur le tapis végétal et dérangement de l'avifaune nicheuse par la circulation des véhicules liée à la plaisance – char à voile, 4 x 4, pratique du cerf-volant – ou à l'activité conchylicole. Nettoyage mécanique systématique des plages, pendant la saison estivale ou même tout au long de l'année, contribuant pour une très large part à la raréfaction, voire à la disparition de cet habitat.</p>		<p>Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation n en vigueur.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Végétation vivace des rivages de galets (0.87 ha)</p>	<p>L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pérennes de la partie sommitale des cordons et plages de galets, plus ou moins enrichis en</p>	<p>Fréquentation générant un piétinement ou une circulation des véhicules défavorables au maintien de cet habitat. Vulnérabilité vis-à-vis de l'artificialisation et de la modification</p>		<p>Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	laisses de mer, sur substrat de galets parfois mêlés de sables grossiers.	de la dynamique sédimentaire des littoraux par constructions d'enrochements ou d'épis. Exploitation artisanale locale ou industrielle de galets. Cueillette du Chou marin à des fins alimentaires. Artificialisation des cordons de galets par renforcement avec des matériaux exogènes d'origine « continentale » (galets marins fossiles extraits de gravières littorales [anciens pouliers]). Anciens dépôts d'ordures ayant généré le développement de rudérales et de nitrophiles.		déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (32.19 ha)	L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers, des pelouses aérohalines et des pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des falaises atlantiques.	Grande vulnérabilité vis-à-vis de l'artificialisation des littoraux par constructions d'enrochements ou de murs maçonnés. Destruction des habitats de falaises par remblaiements ou dans le cadre d'aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale... Ce type d'habitat peut être touché par la pollution par les hydrocarbures, en période de grande marée associée à une tempête (marée noire consécutive au naufrage de l'Erika par exemple).		Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (3.6 ha)	ensemble des végétations annuelles à Salicornes des vases salées	une exploitation commerciale non durable de cette ressource	la cueillette des Salicornes est réglementée dans certains départements, en vue de limiter les risques de cueillette massive	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Prés-salés atlantiques (26.01 ha)	ensemble des végétations pérennes des prés salés atlantiques, se développant au niveau du schorre, sur substrat argilo-limoneux à limono-sableux, consolidé, situé dans la partie supérieure de la zone intertidale et pouvant subir une inondation régulière par la marée. Ce type d'habitat est présent sur l'ensemble du linéaire	remblaiements, à l'urbanisme, au pâturage s'il est trop intensif et à la fréquentation excessive de certaines marges supérieures (pistes équestres, passages) les arrivées d'effluents agricoles pouvant générer des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau et des milieux récepteurs situés en aval.		Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

	côtier des côtes atlantiques.				
Dunes mobiles embryonnaires (4.53 ha)	ensemble des végétations pérennes de la partie basse du revers maritime des cordons dunaires, sur substrats sableux, de granulométrie fine à grossière, parfois mêlés de lasses organiques et de débris coquilliers.	eutrophisation liée à la fréquentation ; saupoudrage sableux éolien lié à une trop grande dégradation des ceintures de végétation de la dune bordière, entraînant une asphyxie de la dune fixée ; remblaiements, décharges, ou aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale... ; plantation de résineux sur les parties les plus internes des dunes fixées ; camping sauvage ou organisé sur les dunes fixées ; extractions de sable, ouverture de carrières.		Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) (7.68 ha)	ensemble des végétations pérennes du revers maritime et de la partie sommitale de la dune bordière, sur substrat sableux, de granulométrie fine à grossière, parfois mêlé de débris coquilliers	eutrophisation liée à la fréquentation ; saupoudrage sableux éolien lié à une trop grande dégradation des ceintures de végétation de la dune bordière, entraînant une asphyxie de la dune fixée ; remblaiements, décharges, ou aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale... ; plantation de résineux sur les parties les plus internes des dunes fixées ; camping sauvage ou organisé sur les dunes fixées ; extractions de sable, ouverture de carrières.		Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (46.77 ha)	ensemble des végétations pelousaires pérennes ou à dominante de plantes annuelles d'arrière-dune sèche.	eutrophisation liée à la fréquentation ; saupoudrage sableux éolien lié à une trop grande dégradation des ceintures de végétation de la dune bordière, entraînant une asphyxie de la dune fixée ; remblaiements, décharges, ou aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale... ; plantation de résineux sur les parties les plus internes des dunes fixées ; camping sauvage ou organisé sur les dunes fixées ; extractions de sable,		Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence

		ouverture de carrières.			
Dépressions humides intra dunaires (11.41 ha)	ensemble des végétations des dépressions humides arrière-dunaires	L'habitat présente une grande sensibilité à l'eutrophisation. Sensibilité aux drainages susceptibles de modifier le régime hydrologique. Sensibilité à la colonisation par les herbacées hautes.	Éviter le remblaiement ou la transformation en décharges des dépressions arrière-dunaires. Dans le cas de mares très enrichies, les modalités d'un recusement devront être examinées au cas par cas.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (0,13 ha)	englobe toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dans lesquelles les characées constituent soit des végétations à l'état pur, soit des végétations mixtes de charophycées et de végétaux supérieurs, formant des transitions vers les associations marginales de phanérogames.	L'eutrophisation des milieux, la diminution de la transparence de l'eau, l'envasement et le développement des hélophytes	La création de milieux neufs (mares, gravières...)	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix * (2.28 ha)	Il s'agit de landes humides atlantiques sous forte influence océanique, caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère † quatre angles (Erica tetralix) et de la Bruyère ciliée (Erica ciliaris). Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. Des Sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides, mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène des Sphaignes peut	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	La conservation de cet habitat consiste en : -la préservation des landes maintenues dans un bon Etat de conservation (landes basses humides) en proscrivant toute modification du milieu ; -la restauration des landes dégradées (fort développement de la Callune, Calluna vulgaris , de la Molinie, Molinia caerulea , des arbustes), par des travaux de débroussaillage , éventuellement débattage sur les landes boisées et, le cas échéant, des travaux de restauration hydrique sur les sites drainés. Dans cette phase de restauration, le	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

	exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.		pâturage peut être conseillé ; -l'entretien des landes par la fauche.		
Landes sèches européenne (543.33 ha)	Ensemble des landes fraîches à sèches développées sur sols siliceux sous climats atlantiques à subatlantiques depuis l'étage planitiaire jusqu'à l'étage montagnard.	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	trois types de pratiques : - le pâturage extensif (d'ovins ou bovins) qui, bien que ces landes n'aient qu'un intérêt fourrager limité, permet un entretien régulier - une fauche ou un gyrobroyage tous les dix ans qui, avec exportation des produits, permettent de régénérer la formation ; - l'étrépage et l'écobuage qui permettent également de rajeunir ces landes. Mais ce sont des pratiques coûteuses et plus radicales qui ne doivent être menées que rarement lorsque la lande a vieilli et est envahie de ligneux. En zones littorales et pour les landes de grande diversité biologique (Bruyères et Myrtille), il est recommandé de ne pas intervenir hormis pour lutter contre la colonisation par les fourrés et le Pin maritime (Pinus pinaster) et contre les risques d'incendies. La gestion de la Fougère aigle (Pteridium aquilinum) est problématique dans la plupart des landes sèches. La maîtrise de son	Le plan d'épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

			extension nécessite une attention particulière et des techniques adaptées localement		
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (0.06 ha)	<p>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</p> <p>Deux pôles majeurs de prés humides maigres peuvent être distingués en fonction des conditions édaphiques : d'une part, les prés humides sur sols basiques (alliance du Molinion caeruleae), d'autre part, les prés humides sur sols acides (alliance du Juncion acutiflori)</p>	L'expression de ces deux espèces sociales, Molinie bleuâtre et Jonc acutiflore, se fait généralement au détriment de la diversité des communautés prairiales et reflète fréquemment des modifications du régime hydrique ou du régime trophique annonçant la dégradation de l'habitat.	La gestion des moliniaies et le respect de leur diversité floristique passent avant tout par le maintien du niveau humide des sols, par des fauches tardives avec exportation et par un pâturage extensif d'été lorsque les sols sont ressuyés.	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	Pas d'incidence
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (2.9 ha)	Cet habitat est constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières se rencontrant du littoral jusqu'à l'étage alpin des montagnes.			<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	Pas d'incidence
Tourbières hautes actives (0.78 ha)	regroupe une grande diversité de formations végétales, toutes liées aux tourbières acidiphiles,	drainage, de l'enrésinement, de l'exploitation industrielle de tourbe, du creusement de plans d'eau, parfois du surpâturage ou de son abandon	attention particulière à la grande sensibilité de ces végétations, à celle des buttes de Sphaignes notamment	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	Pas d'incidence
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (0.59 ha)	Cet habitat correspond à des formes dégradées de la végétation des tourbières hautes actives se développant sur des tourbières asséchées en surface à la suite de perturbations d'origine anthropique	Cette dégradation de la végétation se traduit par la régression et souvent la disparition des espèces hygrophiles turfigènes, caractéristiques des végétations de tourbières hautes maintenues dans un bon état de conservation, et le développement, voire la forte dominance, d'espèces dotées d'un grand pouvoir de colonisation, adaptées aux nouvelles conditions du milieu notamment d'un point de vue hydrique et trophique. La végétation	La gestion de cet habitat consiste à rétablir les conditions écologiques nécessaires au développement d'une végétation turfigène pour assurer la poursuite ou la reprise des processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe assurant la croissance de la	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	Pas d'incidence

		évolue le plus souvent vers des formations landeuses qui constituent les stades terminaux dans la dynamique naturelle d'évolution de ces milieux. Certaines espèces peuvent prendre un développement très important et bouleverser la physionomie du milieu	tourbière. Il s'agira en premier lieu de restaurer le fonctionnement hydrique des sites à l'hydrologie perturbée, notamment sur les sites drainés par le blocage ou le comblement des fossés de drainage		
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> * (6,49 ha)	Végétations caractérisées par la présence, et le plus souvent par la dominance, du Marisque (<i>Cladium mariscus</i>), se développant sur des substrats organiques tourbeux, mésotrophes à eutrophes, souvent en contact avec des groupements de bas-marais neutro-alcalins, parfois avec des végétations acidiphiles.	l'intensification des pratiques agricoles, du drainage, de l'eutrophisation, de la populiculture	maintien de cladaies denses à forte accumulation de litière favorable aux invertébrés, selon une gestion passive avec contrôle de la végétation ligneuse, ou maintien de cladaies ouvertes privilégiant la diversité végétale grâce au contrôle du Marisque par la fauche ou le pâturage extensif.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (1.59 ha)	Cet habitat regroupe les communautés se développant essentiellement dans les massifs montagneux élevés (Alpes, Corse, Massif central, Pyrénées et Vosges) ainsi que dans les régions montagneuses du Midi (massifs des Maures, de l'Estérel...), de l'étage thermoméditerranéen à l'étage nival sur les rochers et falaises siliceuses.	Peu de menaces reposent sur cet habitat, si ce n'est, ponctuellement l'exploitation de la roche ou la pratique de l'escalade dans des sites à forte valeur patrimoniale.	Du fait des fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat et rendant très lente (voire nulle) la dynamique de la végétation, et des faibles relations qui lient les activités humaines à cet habitat, la gestion consiste dans la majorité des cas en une non-intervention.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Grottes marines submergées ou semi-submergées (0,04 ha)	Le passage du milieu extérieur à l'intérieur d'une grotte ou d'une quelconque cavité se traduit par des modifications importantes de l'environnement physique, ces milieux comportent des espèces de grande valeur patrimoniale (rares, endémiques, profondes).	La sur fréquentation des grottes, avec l'activation de la circulation de l'eau, l'accumulation des bulles d'air, la mise en suspension des sédiments et les contacts avec les parois, compte tenu de l'exiguïté des lieux, peuvent conduire à la destruction partielle ou totale de peuplements dont la reconstitution est très lente.	En dehors de la surveillance de la qualité des eaux, il est important d'assurer une gestion de la fréquentation des grottes et l'éducation des personnes pratiquant des activités sous-marines.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

FR 5300019 : PRESQU'ILE DE CROZON

Espèce d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la	Interaction activité ICPE	Evaluation des
--------------------------------	-----------------	-----------------------	-----------------------------	---------------------------	----------------

			conservation		incidences
Grand rhinolophe	<p>C'est le plus grand rhinolophe de France. Ses ailes sont courtes et larges et les avant-bras robustes. La feuille nasale est constituée de la selle dont l'appendice supérieur est court et arrondi, et l'appendice inférieur pointu. Son pelage est épais, gris brun sur le dos avec des nuances de brun roux, et blanc grisâtre sur le ventre. Sa taille et/ou l'aspect de la feuille nasale le distingue des autres espèces de Rhinolophe.</p>	<p>Le dérangement. L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages. Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes ou l'utilisation de vermifuges. L'arasement des talus et des haies, disparition des pâtures, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement. L'effondrement ou comblement des entrées de mine, la pose de grillages anti-pigeons dans les clochers ou la réfection des bâtiments. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.</p>	<p>Garantir la pérennité et l'accès des sites de reproduction (greniers, combles...) : ne pas obstruer les entrées, poser des chiroptères ("nichoirs" à chauve-souris)... ; Maintenir ou restaurer les habitats d'alimentation (pâtures, bocage, bois) : conserver les haies ou en replanter, préserver les prairies naturelles fleurées, bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et autres insecticides</p>	<p>Les prairies permanentes existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Murin à oreilles échancrées	<p>Chauve-souris de taille moyenne, le pelage à l'apparence laineuse, est roux sur le dos et sans contraste net avec le ventre plus clair. La face et les membranes alaires sont brunes, une nette échancrure sur le bord extérieur du pavillon de l'oreille est visible.</p> <p>Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière</p>	<p>Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées et aussi exploitation intensive du sous-bois ainsi que réduction du cycle de production/récolte des forêts. Traitements phytosanitaires. Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France). Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes). Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.</p>	<p>Création de plans de gestion forestière. Le maintien de milieux ouverts en forêt. Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Limiter l'emploi des éclairages publics dans les zones rurales Accès aux anciennes mines ou carrières souterraines.</p>	<p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p> <p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Loutre	<p>La Loutre a une silhouette hydrodynamique avec</p>	<p>La destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et</p>	<p>. Non fragmentation des habitats,</p>	<p>L'agriculteur entretient les haies</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	<p>une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées et sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale, surtout au niveau du cou. De petites taches blanchâtres sont présentes sur les lèvres et le cou permettant une identification des individus. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité.</p>	<p>l'eutrophisation de l'eau, la contamination par les biocides, les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) et le dérangement (tourisme nautique et sports associés).</p>	<p>maintien des niveaux d'eau, la préservation de la qualité des eaux. Proscrire la destruction des zones humides qui lui sont propices (drainage et assèchement de marais,...), rectification et endiguement de cours d'eau, bétonnage de berges, pollution des eaux de surface... Modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle, protection des haies et des bordures de végétation naturelle; Aménagements de passages routiers.</p>	<p>d'essences locales autour des champs.</p> <p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p>	
Phoque gris	<p>Le Phoque gris est un gros phoque au corps puissant et allongé</p>	<p>Capture Pollution des eaux Trafic maritime urbanisation.</p>		<p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Escargot de Quimper	<p>Corps doté de 4 tentacules. Coquille : 20-30 mm de diamètre, 10-12 mm de hauteur. Coquille planorbique, aplatie, concave en son milieu au-dessus et convexe en dessous. Spire formée de 5 à 6 tours s'élargissant rapidement; le dernier, plus grand, plus convexe en dessous qu'en dessus; suture profonde. Ombilic large et profond. Coquille très mince, translucide, brun jaunâtres pâle; stries de croissance fines et irrégulières; très nombreuses granulations, petites, arrondies et saillantes.</p>	<p>Même si l'Escargot de Quimper n'est globalement pas menacé, la disparition de certains petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat et son aire de répartition</p>		<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les haies autour du bâtiment en projet seront conservées.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Cordulie à corps fin	<p>Cette espèce est facilement reconnaissable à ses yeux vert brillant et à l'alignement</p>	<p>La présence d'une lisière arborée lui est nécessaire car les larves vivent surtout dans les débris végétaux s'accumulant entre les</p>		<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour</p>	<p>Pas d'incidence</p>

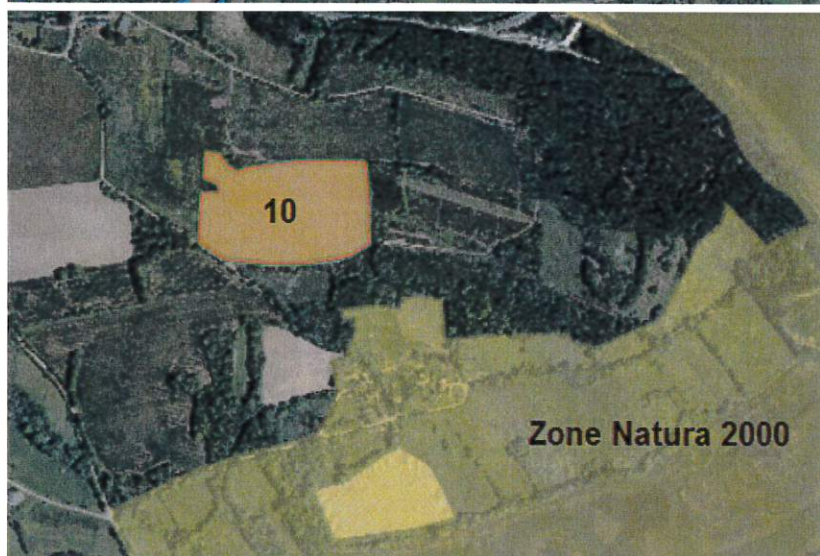
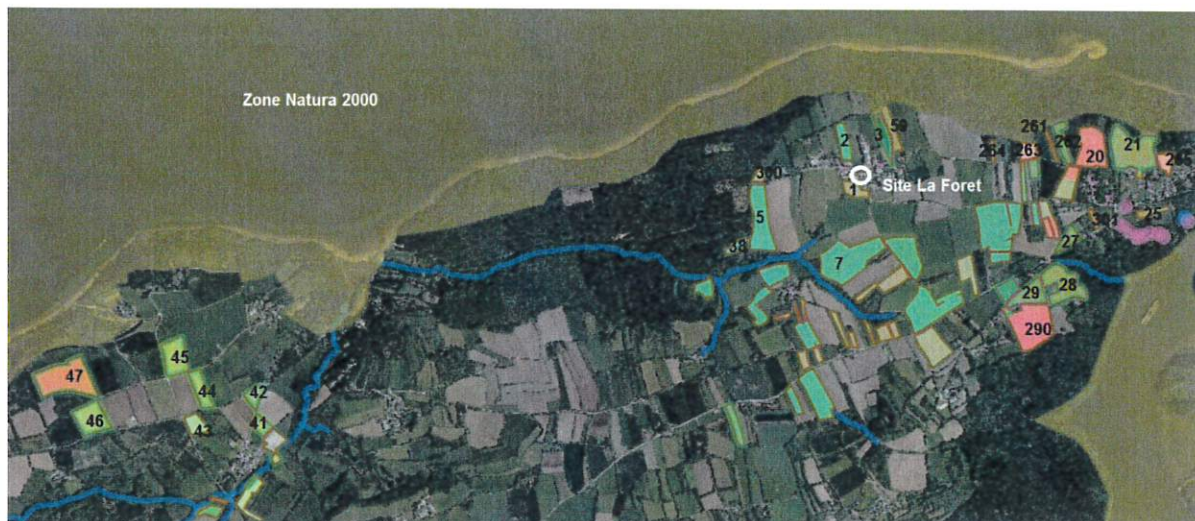
	<p>médiodorsal de marques jaunes contrastant avec un abdomen vert métallique, fin et soudainement épaissi à son extrémité.</p> <p>Endémique du sud-ouest de l'Europe et du Maroc. En France, cette espèce est assez commune dans la région méditerranéenne et sur la façade atlantique mais se raréfie dans la moitié nord-est du pays.</p>	<p>racines d'arbres immergés à l'aplomb des rives, où elles chassent à l'affût.</p>		<p>des champs.</p> <p>Les haies autour du bâtiment en projet seront conservées.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p>	
<p>Agrion de Mercure</p>	<p>L'Agrion de mercure se développe dans les milieux lotiques (eaux courantes) permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes et bien végétalisés. Ce sont en général des ruisseaux, rigoles, drains, fossés alimentés ou petites rivières</p>	<p>Sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat (fauchage, curage des fossés, piétinement, etc), à la qualité de l'eau, (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) et à la durée d'ensoleillement du milieu (fermeture atterrissement)</p>		<p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p> <p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Damier de la Succise</p>	<p>Papillon de couleur fauve orangé et noir sur le dessus. Le dessous présente un motif avec des damiers clairs sur fond orangé</p>			<p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p> <p>L'agriculteur entretient les haies d'essences</p>	<p>Pas d'incidence</p>

				locales autour des champs.	
Lucane Cerf-volant	Mâles et femelles très différents : la tête du mâle est élargie, plus large encore que le premier segment thoracique, et ses mandibules ont l'aspect des « bois de cerf », ce qui lui vaut son nom vernaculaire de « cerf-volant ». Ces mandibules démesurées lui servent à maintenir la femelle pendant l'accouplement, elles ne sont pas fonctionnelles pour l'alimentation. La femelle n'a que de toutes petites mandibules, et sa tête est de moitié moins large que le premier segment thoracique. Par réciproque avec son mâle, elle porte le nom de « biche »	Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France.	Il est difficile de proposer des actions de gestion pour cette espèce dont la biologie et la dynamique des populations sont encore peu connues. Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à son maintien dans les espaces agricoles	L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les haies autour du bâtiment seront conservées.	Pas d'incidence
Écaille chinée	le dessus des ailes antérieures est vert noir à reflets métalliques avec des bandes jaunes transversales. Le dessus des ailes postérieures, que l'on aperçoit parfois lorsque l'adulte est posé, est généralement rouge vermillon avec des taches noires. Il existe une forme jaune qui se rencontre principalement dans l'ouest de la France.	Sensible à la fauche, au défrichage des haies		L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les haies autour du bâtiment seront conservées.	Pas d'incidence
Trichomanès remarquable	C'est une espèce de fougère de la famille des Hyménophyllacées. Cette espèce est présente en Europe de climat océanique (dont France) ainsi qu'à Madagascar. Il s'agit d'une fougère terrestre, de milieux humides. En France, elle colonise volontiers les cavités naturelles ou les puits où règne une humidité constante.	Perturbations susceptibles de modifier les conditions de lumière, de température et d'humidité de ses stations. C'est généralement le cas des aménagements des torrents et des ruisseaux par captage des eaux, des déviations des lits des rivières, de l'abattage d'arbres. Modifications des conditions écologiques qui régnaient dans les puits. Elles résultent de la destruction, de la fermeture (par des planches, plaques de béton), du comblement (par des matériaux divers) de ces habitats artificiels. Toutes ces menaces interviennent sur la fragile forme feuillée. Le prothalle, d'une plus grande résistance, ne peut être, quant à lui, menacé que suite à une modification des	Eviter les aménagements des rivières, des cascades... de manière à toujours assurer une hygrométrie. Par ailleurs, une information des gestionnaires de forêts est nécessaire afin d'assurer le maintien d'un couvert végétal suffisant dans les différentes stations. Au niveau des puits: Information des propriétaires des puits. Eviter la	Pas de puits ou de cavités naturelles sur le site	Pas d'incidence

		conditions écologiques propres aux chaos rocheux ombragés, et à leur environnement immédiat (ouverture du couvert forestier...).	fermeture voire le comblement des puits. Maintien de l'extraction d'eau des puits qui permet, grâce à l'écoulement d'eau sur les parois, d'arroser périodiquement les frondes ; Pose de grilles sur les ouvertures des puits.		
Oseille des rochers	Espèce euatlantique littorale présente uniquement dans l'Ouest de l'Europe, en France présente dès la Basse-Normandie à la Gironde. Plante inféodée aux pans de falaises maritimes suintants, généralement en fond de criques ou d'échancrures, en situation abritée	Comme beaucoup de plantes de zones humides, l'assèchement des marais, la pollution des eaux, l'abandon du pastoralisme et de la fauche en zones humides ont été les principaux facteurs de disparition. Sur le littoral, les aménagements touristiques et l'urbanisation ont entraîné la disparition de plusieurs stations et menacent encore localement quelques populations importantes. Certaines manifestations sportives (motocross) ont, par ailleurs, un impact non négligeable sur le milieu dunaire et portent atteinte à l'une des plus belles populations françaises de l'espèce.		Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Pas d'utilisation de produits phyto Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	Pas d'incidence
Liparis de Loesel	Orchidée de petite taille, haute de 6 à 25 cm, de couleur entièrement verte et glabre.	Comme beaucoup de plantes de zones humides, l'assèchement des marais, la pollution des eaux, l'abandon du pastoralisme et de la fauche en zones humides ont été les principaux facteurs de disparition. Sur le littoral, les aménagements touristiques et l'urbanisation ont entraîné la disparition de plusieurs stations et menacent encore localement quelques populations importantes. Certaines manifestations sportives (motocross) ont, par ailleurs, un impact non négligeable sur le milieu dunaire et portent atteinte à l'une des plus belles populations françaises de l'espèce.		Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Pas d'utilisation de produits phytosanitaires. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	Pas d'incidence

Description : FR5300046 LA RADE DE BREST, ESTUAIRE DE L'AULNE

Les communes concernées sont : Argol, Crozon, Daoulas, Dirinon, Le Faou, Hanvec, L'Hôpital Camfrout, Landevennec, Lanveoc, Logonna Daoulas, Loperhet, Plougastel Daoulas, Rosnoen, Trégarvan.



Le site de la Foret à Landevennec se trouve à 300 m de la zone Natura 2000 La Rade de Brest, l'Estuaire de l'Aulne et le site de Ste Marie du Menez Hom se trouve à plus de 3 Km de la zone.

Il n'y a aucun îlot du plan d'épandage situé dans la zone Natura 2000.

Les îlots jouxtant la zone Natura 2000 sont les suivants : 3, 59, 21, 261, 264, 263.

L'îlot situé à moins de 500 m de la zone Natura 2000 est le suivant : 1, 2, 5, 10, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 42, 44, 45, 46, 47, 260, 264, 265, 268, 290, 300, 301.

Caractéristique du site

Classes d'habitats	Couverture
Mer, Bras de Mer	51 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	30 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
Forêt de résineux	4 %

Classes d'habitats	Couverture
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	4 %
Forêts caducifoliées	4 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
Dune, plages de sable, Machair	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Qualité et importance

Le Triglochino-Limonietum humile Annezo, Bioret et Géhu 1992 (1330) n'est présent en France qu'en rade de Brest et en quelques points du Morbihan (stations découvertes en 1997). Il s'agit d'une communauté basse à Limonium humile (protégé au niveau national) des dépressions du schorre subissant une submersion alternée des eaux salées à saumâtres (marée haute de vives-eaux) et des suintements d'eau douce arrières littorales, menacée par l'eutrophisation des eaux douces se jetant dans la baie ainsi que par l'extension de Spartina alterniflora. Le Cochleario anglicae-Plantaginetum maritimae et le Cochleario anglicae-Frankenietum laevis (1330) sont deux communautés synendémiques ouest bretonnes des marais maritimes. La cooccurrence des prés-salés de type atlantique, des communautés annuelles à salicornes et de prairies pionnières à Spartina alterniflora sur l'estran vaseux du fond de rade est un élément tout à fait remarquable de diversité phytocénotique.

L'intérêt phytocénotique et paysager du site réside dans l'imbrication d'habitats d'intérêt communautaire extrêmement variés tels que les estuaires, criques, baies peu profondes, flancs de falaises boisés, landes sèches à hygrophiles sommitales, communautés vivaces des cordons de galets, communautés benthiques (bancs de maërl et herbiers de zostères notamment). Parmi les espèces remarquables, on peut citer l'Escargot de Quimper (espèce d'intérêt communautaire) en situation écologique et chorologique marginale (forêt estuarienne, en limite occidentale de son aire disjointe). La rade de Brest dans son ensemble joue par ailleurs un rôle majeur dans l'accueil des populations d'oiseaux marins (Sterne pierregarin nicheuse, un des deux plus importants stationnements de Harle huppé en France, avec le Golfe du Morbihan).

Vulnérabilité

L'eutrophisation des cours d'eau se déversant dans la rade et l'extension des prairies à Spartina alterniflora sont deux phénomènes à surveiller, car susceptibles d'entraîner, notamment, une modification (banalisation) du pattern des phytocénoses du haut d'estran, avec à terme une régression d'habitats et d'espèces à haute valeur patrimoniale (ex : association à Limonium humile). L'enrésinement (ancien) des principaux secteurs boisés posera à terme la question d'une éventuelle restauration de la chênaie-hêtraie estuarienne.

FR 5300046 : RADE DE BREST, ESTUAIRE DE L'AULNE					
Habitat d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluation des incidences
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (311.2 ha)	Ces avant-plages ne sont que le prolongement sous-marin, jusqu'à 15 à 20 m, des plages intertidales (étage médiolittoral) des	Dans ce milieu de type dispersif, où l'hydrodynamisme lié aux courants de marées et à la houle est généralement important, les possibilités de stockage des contaminants dans les		Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures	Pas d'incidence

	<p>milieux à très haute énergie. Elles se trouvent généralement face aux houles dominantes. Selon le gradient hydrodynamique décroissant de la côte vers le large, ces sables fins (médiane de 100-200 µm) sont caractérisés par une zone de charriage au contact du médiolittoral, puis par une zone d'instabilité où la couche de surface est fréquemment remaniée par les houles et les vagues. Apparaît ensuite une zone de stabilisation hydrodynamique, et enfin une zone de stabilité sédimentaire où les remaniements sont peu fréquents, comme en témoignent les premières teneurs en particules fines (5 à 10 %). Ces zones traduisent les actions hydrodynamiques, mais ne peuvent se référer à des valeurs bathymétriques absolues. Ce sable fin constitue un substrat très compact.</p>	<p>sédiments sont limitées. Cependant, dans certaines zones littorales où la circulation résiduelle de marée est faible et où des apports terrigènes non négligeables d'azote inorganique ont lieu au printemps et en été, il est observé des phénomènes de prolifération d'algues vertes (Ulvaspp.). Ces « marées vertes », manifestation d'une eutrophisation locale, affectent essentiellement les côtes bretonnes. Les herbiers peuvent être endommagés, voire détruits, par des activités de dragage et de chalutage. La turbidité croissante des eaux côtières de même que le développement local d'algues vertes peuvent être, par réduction de l'apport de lumière, un élément défavorable pour leur maintien</p>		ou en herbes.	
Estuaires (622 ha)	<p>masse d'eau côtière en libre communication avec la mer et dans laquelle l'eau de mer est diluée par de l'eau douce d'origine terrestre.</p>	<p>l'urbanisation et l'industrialisation de type portuaire se sont développées le long des zones estuariennes. Les peuplements sont le plus souvent très dégradés et il semble parfois difficile de reconstituer les peuplements originaux</p>	<p>la bonne gestion des bassins-versants</p>	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (332.8 ha)	<p>zone de balancement des marées</p>	<p>apports croissants de matière organique sur le littoral</p>	<p>méthode du type indice biotique doit être mise en œuvre largement. Pour tous les projets concernant les aménagements conchylicoles, il est nécessaire de réaliser des études d'impact.</p>	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Lagunes côtières	<p>Ces étendues côtières</p>	<p>Depuis très longtemps, ces</p>		<p>Le plan épandage</p>	<p>Pas</p>

(1 ha)	<p>d'eau salée correspondent le long des côtes basses à des zones humides ou des marais côtiers (elles sont illustrées figure 2, page 42). Les échanges avec la mer se font soit par un étroit chenal que remonte la marée, soit, lorsque la lagune est fermée, par percolation sous un cordon de galets. Parfois, l'apport d'eau de mer ne se produit qu'aux grandes marées de vives-eaux et lors des tempêtes hivernales. Les apports d'eau douce sont très variables temporellement.</p>	<p>zones ont subi l'action de l'homme : urbanisation, développement d'activités touristiques. Leur assèchement a aussi permis de gagner des surfaces agricoles (pour la culture ou l'élevage). La fragmentation de l'habitat constitue une menace réelle. Les lagunes ont fait l'objet d'aménagements traditionnels liés aux propriétés spécifiques de ce type de milieu : extraction de sel, élevage en bassins aquacoles de poissons, d'huîtres, de crevettes... Si certaines de ces activités sont anciennes ou en renouvellement (saliculture), cet habitat souffre le plus souvent aujourd'hui de leur déprise. Celle-ci s'accompagne en effet d'un abandon progressif des pratiques qui autorisaient le bon renouvellement des eaux salées. Ces milieux, bien que naturellement eutrophes, souffrent aujourd'hui de crises dystrophiques de plus en plus fréquentes. Certains sites subissent des traitements de démoustication, étant donné que la présence des moustiques est liée au mode de gestion hydraulique..</p>		<p>est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	<p>d'incidence</p>
<p>Grandes criques et baies peu profondes (4450.2 ha)</p>	<p>Cet habitat occupe les secteurs abrités des vagues et des houles, où les courants de marée sont très faibles. Il s'agit de milieux semi-fermés comme les rades ou les pertuis du littoral atlantique. Ils sont très mal représentés en Manche où les courants de marée sont toujours forts (système macrotidal). Soumis à une sédimentation active de matériaux fins, ces milieux restent néanmoins marins, la salinité sur le fond, même en hiver, n'étant pas inférieure à 30 PSU (milieu euryhalin). La variabilité thermique sur l'année est</p>	<p>Cet habitat peut constituer le réceptacle des activités anthropiques, tant industrielles qu'agricoles et urbaines, menées sur le bassin versant. Il est aujourd'hui démontré que les espèces opportunistes, comme les polychètes Cirratulidés et Capitellidés, se sont développées de façon importante depuis une dizaine d'années en réponse à l'hypertrophisation croissante de ce type de milieu. Il est le siège de crises dystrophiques de plus en plus fréquentes et ces vasières peuvent constituer un milieu privilégié de stockage des formes de résistances (kystes) de formes planctoniques comme les dinoflagellés.</p>		<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	inférieure à 10 °C, ce qui correspond bien à la définition de l'étage infralittoral.				
Récifs (371.26 ha)	Au moins la moitié du littoral français correspond à des substrats durs, que ce soient les falaises, les platiers rocheux ou les champs de blocs. Les caractéristiques géologiques déterminent l'existence et la structure des substrats solides, qu'ils soient durs et compacts (granites, basaltes), friables (schistes) ou tendres (calcaires), mais ne sont pas déterminantes dans la déclinaison des habitats.	C'est l'habitat que l'homme est amené à nettoyer périodiquement après les échouages pétroliers accidentels, récurrents... Il est sous l'influence directe des écoulements polluants de toutes sortes. Cet habitat peut être, naturellement ou non, enrichi en nitrates. C'est le cas des falaises où nichent les oiseaux par exemple, le peuplement se restreint alors à une espèce d'algue verte : <i>Prasiola stipitata</i> . Dans le cas de constructions portuaires, cet habitat perd de son originalité (anfractuosités), il devient alors très monotone.		Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Végétation annuelle des laissés de mer (1.08 ha)	L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations thérophytiques halonitrophiles des laissés de mer riches en matière organique azotée. Il se situe à la partie sommitale des estrans, sur substrat sableux à limono-argileux, plus rarement sur graviers ou cordons de galets, bien drainé et non engorgé d'eau.	Habitat toujours présent sur de faibles surfaces et ne présentant aucune extension spatiale possible. Il a connu une régression importante au cours des 30 dernières années sur les littoraux sableux. Par contre, on n'a pas constaté de régression pour la variante des substrats limono-sableux. Vulnérabilité sur sable vis-à-vis du piétinement du haut de plage lié à la fréquentation estivale, ainsi qu'à l'artificialisation et à la modification de la dynamique sédimentaire des littoraux par des enrochements, des épis, ou par des opérations de rechargement de plages. Impact sur le tapis végétal et dérangement de l'avifaune nicheuse par la circulation des véhicules liée à la plaisance – char à voile, 4 x 4, pratique du cerf-volant – ou à l'activité conchylicole. Nettoyage mécanique systématique des plages, pendant la saison estivale ou même tout au long de l'année, contribuant pour une très large part à la raréfaction, voire à la disparition de cet		Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyés à la déchèterie. Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence

Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (2.45 ha)	L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers, des pelouses aérohalines et des pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des falaises atlantiques.	habitat. Grande vulnérabilité vis-à-vis de l'artificialisation des littoraux par constructions d'enrochements ou de murs maçonnés. Destruction des habitats de falaises par remblaiements ou dans le cadre d'aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale... Ce type d'habitat peut être touché par la pollution par les hydrocarbures, en période de grande marée associée à une tempête (marée noire consécutive au naufrage de l'Erika par exemple).		Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (9.6 ha)	ensemble des végétations annuelles à Salicornes des vases salées	une exploitation commerciale non durable de cette ressource	la cueillette des Salicornes est réglementée dans certains départements, en vue de limiter les risques de cueillette massive	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Prés-salés atlantiques (73.73 ha)	ensemble des végétations pérennes des prés salés atlantiques, se développant au niveau du schorre, sur substrat argilo-limoneux à limono-sableux, consolidé, situé dans la partie supérieure de la zone intertidale et pouvant subir une inondation régulière par la marée. Ce type d'habitat est présent sur l'ensemble du linéaire côtier des côtes atlantiques.	remblaiements, à l'urbanisme, au pâturage s'il est trop intensif et à la fréquentation excessive de certaines marges supérieures (pistes équestres, passages) les arrivées d'effluents agricoles pouvant générer des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau et des milieux récepteurs situés en aval.		Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) (0,31 ha)	regroupe l'ensemble des végétations pérennes des bas et hauts prés salés méditerranéens. En France, il est présent sur l'ensemble des vases salées du littoral méditerranéen et en quelques points du littoral atlantique.	L'intervention dans le milieu	Pour ce type d'habitat, la gestion sera basée, dans la mesure du possible, sur la non-intervention. Sur certains sites, cette végétation est soumise à un pâturage bovin extensif.	Pas de construction, pas de drainage de prévu. Les déchets sont triés et envoyé à la déchèterie Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques héliophiles à littorale et Isoètes des plaines occidentales françaises ; tous peuplent			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan	Pas d'incidence

(0.03 ha)	préférentiellement les rives convenablement atterries des lacs, mares et étangs. Ils peuvent entrer en			d'épandages sont en cultures ou en herbes	
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *(0.37 ha)	<p>Il s'agit de landes humides atlantiques sous forte influence océanique, caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère à quatre angles (Erica tetralix) et de la Bruyère ciliée (Erica ciliaris).</p> <p>Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. Des Sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides, mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.</p>	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	<p>La conservation de cet habitat consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la préservation des landes maintenues dans un bon Etat de conservation (landes basses humides) en proscrivant toute modification du milieu ; -la restauration des landes dégradées (fort développement de la Callune, Calluna vulgaris , de la Molinie, Molinia caerulea , des arbustes), par des travaux de débroussaillage ; -la restauration des landes boisées et, le cas échéant, des travaux de restauration hydrique sur les sites drainés. Dans cette phase de restauration, le pâturage peut être conseillé ; -l'entretien des landes par la fauche. 	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	Pas d'incidence
Landes sèches européenne (17.44 ha)	Ensemble des landes fraîches à sèches développées sur sols siliceux sous climats atlantiques à subatlantiques depuis l'étage planitiaire jusqu'à l'étage montagnard.	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	<p>trois types de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pâturage extensif (d'ovins ou bovins) qui, bien que ces landes n'aient qu'un intérêt fourrager limité, permet un entretien régulier - une fauche ou un gyrobroyage tous les dix ans qui, avec 	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	Pas d'incidence

			<p>exportation des produits, permettent de régénérer la formation ;</p> <p>-l'étrépage et l'écobuage qui permettent également de rajeunir ces landes. Mais ce sont des pratiques coûteuses et plus radicales qui ne doivent être menées que rarement lorsque la lande a vieilli et est envahie de ligneux.</p> <p>En zones littorales et pour les landes de grande diversité biologique (Bruyères et Myrtille), il est recommandé de ne pas intervenir hormis pour lutter contre la colonisation par les fourrés et le Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>) et contre les risques d'incendies.</p> <p>La gestion de la Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) est problématique dans la plupart des landes sèches. La maîtrise de son extension nécessite une attention particulière et des techniques adaptées localement</p>		
<p>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6.19 ha)</p>	<p>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p> <p>Deux pôles majeurs de prés humides maigres peuvent être distingués en fonction des conditions édaphiques : d'une part, les prés humides</p>	<p>L'expression de ces deux espèces sociales, <i>Molinie bleuâtre</i> et <i>Jonc acutiflore</i>, se fait généralement au détriment de la diversité des communautés prairiales et reflète fréquemment des modifications du régime hydrique ou du régime trophique annonçant la dégradation de l'habitat.</p>	<p>La gestion des moliniaies et le respect de leur diversité floristique passent avant tout par le maintien du niveau humide des sols, par des fauches tardives avec exportation et par un</p>	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	sur sols basiques (alliance du Molinion caeruleae), d'autre part, les prés humides sur sols acides (alliance du Juncion acutiflori)		pâturage extensif d'été lorsque les sols sont ressuyés.		
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (1.23 ha)	Cet habitat est constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières se rencontrant du littoral jusqu'à l'étage alpin des montagnes.			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (0.45 ha)	Cet habitat regroupe les communautés se développant essentiellement dans les massifs montagneux élevés (Alpes, Corse, Massif central, Pyrénées et Vosges) ainsi que dans les régions montagneuses du Midi (massifs des Maures, de l'Estérel...), de l'étage thermoméditerranéen à l'étage nival sur les rochers et falaises siliceuses.	Peu de menaces reposent sur cet habitat, si ce n'est, ponctuellement l'exploitation de la roche ou la pratique de l'escalade dans des sites à forte valeur patrimoniale.	Du fait des fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat et rendant très lente (voire nulle) la dynamique de la végétation, et des faibles relations qui lient les activités humaines à cet habitat, la gestion consiste dans la majorité des cas en une non-intervention.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii (0.15 ha)	Les pelouses pionnières des dalles siliceuses réunies dans ce type d'habitat colonisent les affleurements naturels de roches à caractère acide plus ou moins marqué, des régions de montagne aux étages montagnard et subalpin et des régions de collines continentales à atlantiques.		Ces pelouses pionnières, sans intérêt pastoral direct, s'insèrent dans des unités de gestion pastorale plus larges où le pâturage extensif permet de lutter contre l'enfrichement tout en limitant les effets du piétinement. Des débroussaillages peuvent être nécessaires régulièrement pour limiter le développement des ligneux.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Tourbières boisées * (0,11 ha)	Il s'agit de peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le Bouleau pubescent	Mécanisation des milieux	Pas d'intervention, milieu naturel	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages	Pas d'incidence

	(dont la sous-espèce des Carpates), ou le Pin sylvestre ou le Pin à crochets (sous-espèce rotundata) ou l'Épicéa. Ces arbres recouvrent un tapis herbacé et muscinal propre aux « tourbières » acides (tourbières hautes ou bas marais acides) : Myrtilles, Sphaignes, Laïches...			sont en cultures ou en herbes	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) (3.15 ha)	Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements	Travaux hydrauliques modifiant le régime des inondations et pouvant entraîner ou accélérer l'évolution vers une forêt à bois durs. Réalisation de plantations clonales de Peupliers.	préserver le cours d'eau et sa dynamique (afin d'éviter une évolution accélérée vers les forêts à bois durs). Pertinence des aménagements lourds réalisés (enrochements, barrages, seuils...) et éviter les travaux (de drainage par exemple). Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure)	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.	Pas d'incidence
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) (336.41 ha)	Hêtraies installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides se rencontrant dans le domaine atlantique, avec une grande fréquence du Houx	aggravation possible de l'acidification engorgement de certains sols	éviter les transformations à l'intérieur d'un site Natura 2000	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (6.17 ha)	Il s'agit de « hêtraies » (et hêtraies-chênaies) installées sur des sols riches en calcaires ou sur des limons peu désaturés (avec une végétation acidocline), parfois sur des roches cristallines (colluvions de pente enrichies en éléments minéraux). Elles se rencontrent dans la moitié nord de la France, avec une grande fréquence de l'Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>) et de la Mélisse uniflore (<i>Melica uniflora</i>).	Deux risques de détérioration sont à prendre en compte : - le tassement des sols limoneux lors de l'exploitation ; - l'engorgement de certains sols (mise en régénération prudente afin d'éviter la remontée de la nappe). Un effort particulier est nécessaire en faveur de l'If (<i>Taxus baccata</i>) quand celui-ci est présent (zones les plus arrosées).	il est recommandé d'éviter les transformations à l'intérieur d'un site Natura 2000. Les choix sylvicoles sont à orienter si possible vers des mélanges avec les essences autochtones.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (0,16 ha)	Il s'agit de frênaies, d'ormales qui occupent des stations de taille réduite sur pentes fortes ou au fond et sur les versants de ravins encaissés. Le sol se développe dans des colluvions de tailles variées : il est souvent riche en éléments fins. Elles se rencontrent dans le domaine atlantique, à l'étage collinéen (plus rarement à l'étage montagnard : Pyrénées). On y note la fréquence de l'Aspidium à soies (Polystichum setiferum). Ce type d'habitat est rare ; on le rencontre en Nord - Pas-de- Calais, Picardie, Normandie, Bretagne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées...	Exploitation intensive de la forêt	Laisser la forêt à sa dynamique naturelle, ne faire que des prélèvements mesurés	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

FR 5300046 : Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne

Espèce d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluation des incidences
Grand rhinolophe	C'est le plus grand rhinolophe de France. Ses ailes sont courtes et larges et les avant-bras robustes. La feuille nasale est constituée de la selle dont l'appendice supérieur est court et arrondi, et l'appendice inférieur pointu. Son pelage est épais, gris brun sur le dos avec des nuances de brun roux, et blanc grisâtre sur le ventre. Sa taille et/ou l'aspect de la feuille nasale le distingue des autres espèces de Rhinolophe.	Le dérangement. L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages. Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes ou l'utilisation de vermifuges. L'arasement des talus et des haies, disparition des pâtures, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement. L'effondrement ou comblement des entrées de mine, la pose de grillages anti-pigeons dans les clochers ou la réfection des bâtiments. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.	Garantir la pérennité et l'accès des sites de reproduction (greniers, combles...) : ne pas obstruer les entrées, poser des chiroptères ("nichoirs" à chauve-souris)... ; Maintenir ou restaurer les habitats d'alimentation (pâtures, bocage, bois) : conserver les haies ou en replanter, préserver les prairies naturelles fleuries, bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et autres insecticides	Les prairies permanentes existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	Pas d'incidence

<p>Barbastelle d'Europe,</p>	<p>La Barbastelle d'Europe est très sombre. Nocturne, elle attend la nuit noire pour partir en chasse. La léthargie hivernale s'étend de fin novembre à début mars, période pendant laquelle l'espèce reste généralement solitaire. L'espérance de vie est comprise entre 5 et 6 ans elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères qu'elle capture en vol. Elle fréquente les milieux forestiers assez ouverts et vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur</p>	<p>Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées. Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles. Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères. Circulation routière. Développement des éclairages publics. Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées. Fréquentation importante de certains sites souterrains.</p>	<p>Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques. Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres. Limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures de la nuit dans les zones rurales. Conserver les entrées des anciennes mines. Protection, réglementaire et physique, des gîtes d'importance.</p>	<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p> <p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Murin à oreilles échanquées</p>	<p>Chauve-souris de taille moyenne, le pelage à l'apparence laineuse, est roux sur le dos et sans contraste net avec le ventre plus clair. La face et les membranes alaires sont brunes, une nette échancre sur le bord extérieur du pavillon de l'oreille est visible.</p> <p>Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière</p>	<p>Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées et aussi exploitation intensive du sous-bois ainsi que réduction du cycle de production/récolte des forêts. Traitements phytosanitaires. Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France). Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes). Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.</p>	<p>Création de plans de gestion forestière. Le maintien de milieux ouverts en forêt. Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Limiter l'emploi des éclairages publics dans les zones rurales. Accès aux anciennes mines ou carrières souterraines.</p>	<p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p> <p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Loutre</p>	<p>La Loutre a une silhouette hydrodynamique avec</p>	<p>La destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et</p>	<p>Non fragmentation des habitats,</p>	<p>L'agriculteur entretient les haies</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	<p>une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées et sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale, surtout au niveau du cou. De petites taches blanchâtres sont présentes sur les lèvres et le cou permettant une identification des individus. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité.</p>	<p>l'eutrophisation de l'eau, la contamination par les biocides, les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) et le dérangement (tourisme nautique et sports associés).</p>	<p>maintien des niveaux d'eau, la préservation de la qualité des eaux. Proscrire la destruction des zones humides qui lui sont propices (drainage et assèchement de marais,...), rectification et endiguement de cours d'eau, bétonnage de berges, pollution des eaux de surface... Modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle, protection des haies et des bordures de végétation naturelle; Aménagements de passages routiers.</p>	<p>d'essences locales autour des champs.</p> <p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p>	
Phoque gris	<p>Le Phoque gris est un gros phoque au corps puissant et allongé</p>	<p>Capture Pollution des eaux Trafic maritime urbanisation.</p>		<p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Lamproie marine	<p>vertébrés aquatiques primaires. Bien que considérées comme des poissons, elles s'en différencient par une bouche en ventouse, l'absence de mâchoires et de nageoires paires. Ce sont des agnathes.</p>	<p>Leur phase larvaire les rend sensibles à la pollution accumulée dans les sédiments et dans les micro-organismes dont elles se nourrissent.</p>	<p>la préservation de la qualité des eaux.</p>	<p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Alose vraie	<p>La Grande alose appartient au groupe des harengs. Le corps fusiforme est comprimé latéralement et son profil dorsal fortement incurvé</p>	<p>construction de barrages (non ou mal aménagés) qui a limité l'accès des adultes à certains bassins et en a stérilisé d'autres; recalibrage et reprofilage des cours d'eau; extractions de granulats qui ont éradiqué les zones de reproduction et les zones de grossissement des alevins; centrales électriques aspirant les alevins; pollution au niveau des estuaires, zones de grossissement des alosons</p>	<p>Restaurer et réhabiliter les secteurs dégradés. Maintenir la stabilité et la qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes. Garantir la libre circulation des générateurs. Faciliter la dévalaison des alosons en leur évitant l'aspiration aux grilles des microcentrales par l'installation de dispositifs de</p>	<p>Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage.</p> <p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p>	<p>Pas d'incidence</p>

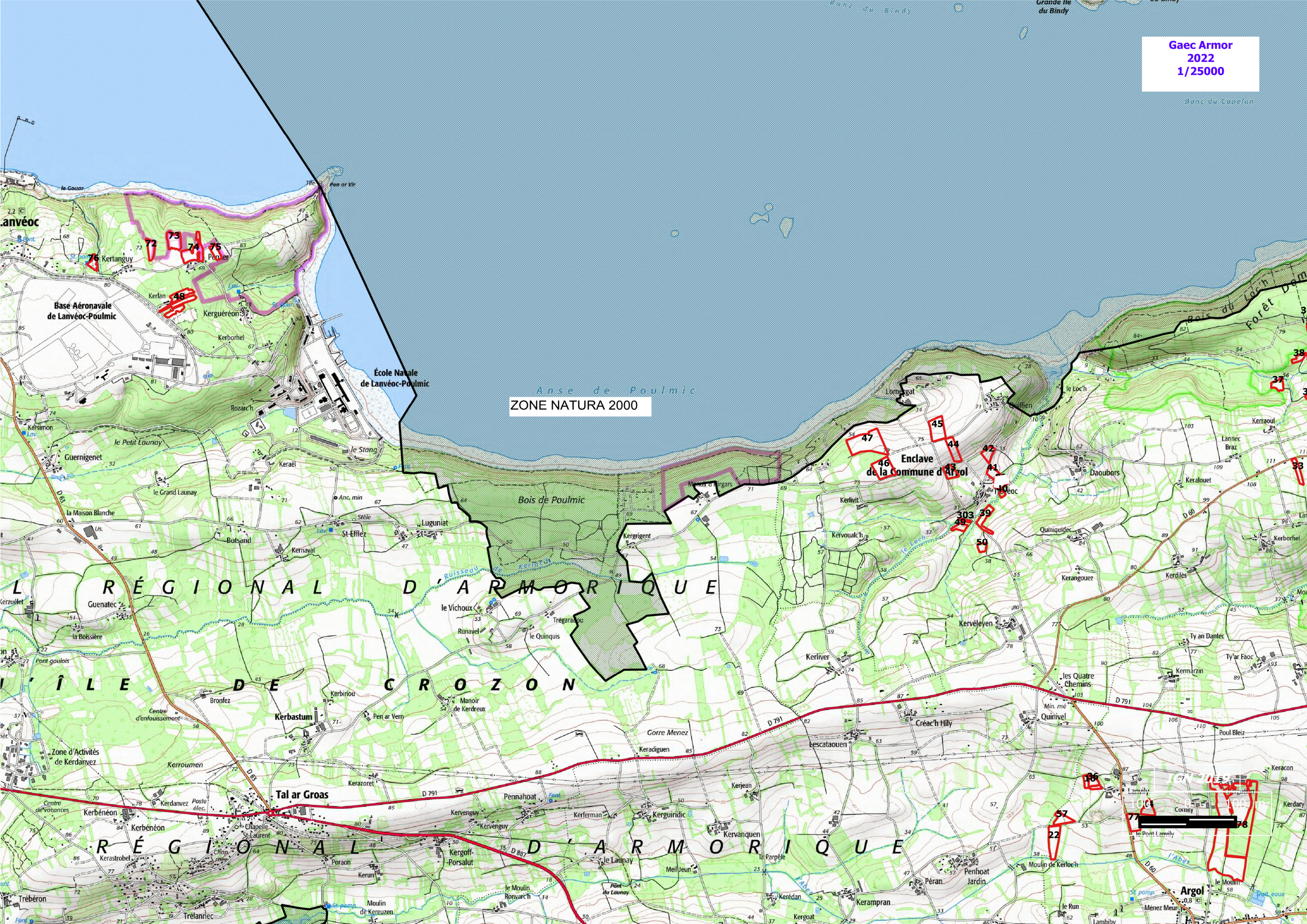
			dévalaison. Programmes d'actions pour la conservation et la restauration des populations.		
Alose feinte	L'Alose feinte appartient au groupe des harengs. Les très fortes ressemblances avec la Grande alose portent sur la préminence de la rangée de scutelles ventrales, la coloration du corps avec, cependant, une teinte bleu brillant plus accentuée sur le dos, et l'absence de réel dimorphisme sexuel si ce n'est une plus grande taille des femelles par rapport aux mâles d'âge égal.	construction de barrages (non ou mal aménagés) qui a limité l'accès des adultes à certains bassins et en a stérilisé d'autres ; recalibrage et reprofilage des cours d'eau ; extractions de granulats qui ont éradiqué les zones de reproduction et les zones de grossissement des alevins ; centrales électriques aspirant les alevins ; pollution au niveau des estuaires, zones de grossissement des alosons	Restaurer et réhabiliter les secteurs dégradés. Maintenir la stabilité et la qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes. Garantir la libre circulation des géniteurs. Faciliter la dévalaison des alosons en leur évitant l'aspiration aux grilles des microcentrales par l'installation de dispositifs de dévalaison. Programmes d'actions pour la conservation et la restauration des populations.	Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage. Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	Pas d'incidence
Saumon atlantique	Corps fusiforme recouvert de petites écailles. 120-130 écailles le long de la ligne latérale, 11 à 15 (généralement 12-14) entre la nageoire adipeuse et la ligne latérale ; Ecailles transversales : 22-26 / 18-23. 10 rayons branchus ou moins sur la nageoire anale ; 20-22 branchiospines cylindriques sur le premier arc branchial ; 57-60 vertèbres. Les dents sont sur la partie supérieure du vomer uniquement, les dents situées dans l'axe du corps de lois disparaissent avec l'âge. Longueur maximale de 1,5 m pour un poids de 35 kg.	Aménagements des cours d'eau : construction de barrages pour la navigation et la production hydroélectrique (blocage de l'accès aux frayères, multiplication des obstacles) ; le taux de mortalité des jeunes saumons suite au passage dans les turbines peut atteindre 35%. Dégradation du milieu due aux activités humaines : frayère souillées par les pollutions, détruites par des extractions de granulats, asphyxiées par des débris de limons. Forte exploitation des stocks sur les aires marines d'engraissement (pêche commerciale). Blocage des migrations d'aux bouchons vaseux, phénomène naturel à l'origine, au niveau des estuaires, qui consiste en un apport et un brassage massif des sédiments collectés lors du cheminement fluvial et amplifié par les aménagements des estuaires (augmentation des quantités de matières en suspension)	Reconquête des frayères inaccessibles par suite de la création des barrages. Franchissement des obstacles (aménagements de passes à poissons). Amélioration de la qualité des cours d'eau. Restauration des frayères. Réglementation et surveillance de la pêche efficace. Interdiction de pêche sur l'axe Loire-Allier depuis 1994. Repeuplements par ensemencements et transport de géniteurs	Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage. Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	Pas d'incidence

<p>Escargot de Quimper</p>	<p>Corps doté de 4 tentacules. Coquille : 20-30 mm de diamètre, 10-12 mm de hauteur. Coquille planorbique, aplatie, concave en son milieu au-dessus et convexe en dessous. Spire formée de 5 à 6 tours s'élargissant rapidement ; le dernier, plus grand, plus convexe en dessous qu'en dessus ; suture profonde. Ombilic large et profond. Coquille très mince, translucide, brun jaunâtre pâle ; stries de croissance fines et irrégulières ; très nombreuses granulations, petites, arrondies et saillantes.</p>	<p>Même si l'Escargot de Quimper n'est globalement pas menacé, la disparition de certains petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat et son aire de répartition</p>		<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les haies autour du bâtiment en projet seront conservées.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Damier de la Succise</p>	<p>Papillon de couleur fauve orangé et noir sur le dessus. Le dessous présente un motif avec des damiers clairs sur fond orangé</p>			<p>Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Lucane Cerf-volant</p>	<p>Mâles et femelles très différents : la tête du mâle est élargie, plus large encore que le premier segment thoracique, et ses mandibules ont l'aspect des « bois de cerf », ce qui lui vaut son nom vernaculaire de « cerf-volant ». Ces mandibules démesurées lui servent à maintenir la femelle pendant</p>	<p>Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France.</p>	<p>Il est difficile de proposer des actions de gestion pour cette espèce dont la biologie et la dynamique des populations sont encore peu connues. Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à son maintien dans</p>	<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p> <p>Les haies autour du bâtiment seront conservées.</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	l'accouplement, elles ne sont pas fonctionnelles pour l'alimentation. La femelle n'a que de toutes petites mandibules, et sa tête est de moitié moins large que le premier segment thoracique. Par réciproque avec son mâle, elle porte le nom de « biche »		les espaces agricoles		
Trichomanès remarquable	C'est une espèce de fougère de la famille des Hyménophyllacées. Cette espèce est présente en Europe de climat océanique (dont France) ainsi qu'à Madagascar. Il s'agit d'une fougère terrestre, de milieu humides. En France, elle colonise volontiers les cavités naturelles ou les puits où règne une humidité constante.	<p>Perturbations susceptibles de modifier les conditions de lumière, de température et d'humidité de ses stations. C'est généralement le cas des aménagements des torrents et des ruisseaux par captage des eaux, des déviations des lits des rivières, de l'abattage d'arbres.</p> <p>Modifications des conditions écologiques qui régnaient dans les puits. Elles résultent de la destruction, de la fermeture (par des planches, plaques de béton), du comblement (par des matériaux divers) de ces habitats artificiels. Toutes ces menaces interviennent sur la fragile forme feuillée.</p> <p>Le prothalle, d'une plus grande résistance, ne peut être, quant à lui, menacé que suite à une modification des conditions écologiques propres aux chaos rocheux ombragés, et à leur environnement immédiat (ouverture du couvert forestier...).</p>	Eviter les aménagements des rivières, des cascades... de manière à toujours assurer une hygrométrie. Par ailleurs, une information des gestionnaires de forêts est nécessaire afin d'assurer le maintien d'un couvert végétal suffisant dans les différentes stations. Au niveau des puits: Information des propriétaires des puits. Eviter la fermeture voire le comblement des puits. Maintien de l'extraction d'eau des puits qui permet, grâce à l'écoulement d'eau sur les parois, d'arroser périodiquement les frondes ; Pose de grilles sur les ouvertures des puits.	Pas de puits ou de cavités naturelles sur le site	Pas d'incidence
Oseille des rochers	Espèce euatlantique littorale présente uniquement dans l'Ouest de l'Europe, en France présente dès la Basse-Normandie à la Gironde. Plante inféodée aux pans de falaises maritimes suintants, généralement en fond de criques ou d'échancrures, en situation abritée	Comme beaucoup de plantes de zones humides, l'assèchement des marais, la pollution des eaux, l'abandon du pastoralisme et de la fauche en zones humides ont été les principaux facteurs de disparition. Sur le littoral, les aménagements touristiques et l'urbanisation ont entraîné la disparition de plusieurs stations et menacent encore localement quelques populations importantes.		Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Pas d'utilisation de produits phyto Mise en place de bande enherbée le long des cours	Pas d'incidence

		<p>Certaines manifestations sportives (motocross) ont, par ailleurs, un impact non négligeable sur le milieu dunaire et portent atteinte à l'une des plus belles populations françaises de l'espèce.</p>		<p>d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

- [Cartographie des zones Natura 2000](#)



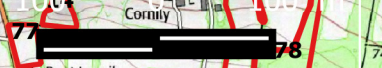
ZONE NATURA 2000

Enclave de la Commune d'Argol

RÉGIONAL D'ARMORIQUE

ÎLE DE CROZON

RÉGIONAL D'ARMORIQUE



NATURA 2000

Site eievage
La Foret

NATURA 2000

